

seau marchand qui doit bientôt faire voile pour France.

Nous avons cru devoir acquiescer à une si juste demande : C'est pourquoi nous lui permettons de s'absenter trois ans, en comptant l'année qui court ; c'est-à-dire depuis l'an 1819, jusqu'à l'an 1821. De plus il nous a prié très instamment que nous daignions lui permettre de charger, à son retour, un bâtiment qui apportera ici trois mille pièces de marchandises, et lui en pardonner tribut pour une fois seulement, afin de l'obliger encore plus à notre égard : or, nous rappelant sa grande assiduité à notre service, son attachement à notre personne et sa fidélité inviolable, durant tout le temps qu'il a été avec nous, nous avons voulu manifester notre libéralité et ajouter cette grâce à toutes celles que nous lui avons accordées jusqu'ici. De plus nous voulons lui accorder encore son appointement ordinaire, pour l'année suivante, afin de faire voir combien nous estimons et sommes généreux envers les étrangers qui viennent de si loin pour se dévouer à notre service, et leur signifier qu'à quelque part qu'ils aillent, ou en quelque partie du monde qu'ils se trouvent, ils doivent sans cesse se souvenir que nous sommes toujours leur bon Roi, comme auparavant, sans jamais l'oublier, c'est par là qu'ils pourront correspondre à notre cœur plein d'amour et d'affection.

GIA-LONG,

de notre règne l'an 18.

Je soussigné, certifie que la présente traduction est exacte et conforme en tout à l'original de l'écrit